

A Montreuil, le 09 juillet 2026.

Syndicats de la production,

Et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire **Du 09 juillet 2026.**

Une réunion paritaire portant sur les minimas de branche s'est tenue ce jeudi.

Malgré la préparatoire que nous avons fait la veille pour établir notre feuille de revendication qui étaient argumentées et cohérentes sans surprise nous n'avons pas été entendue.

Nous sommes le seul syndicat à avoir envoyé nos revendications la veille puisque les autres n'avaient rien préparé, attendant la proposition des patrons. Mais assez rapidement la CFE-CGC et la CFDT nous ont rejoint, cédant à la facilité.

Les revendications établies en prépa la veille et portées par la délégation FILPAC CGT ont été les suivantes :

La **FILPAC-CGT** revendique une revalorisation des minimas sociaux de 2,5% sur l'ensemble de la grille.

Au niveau des différentes primes, la **FILPAC-CGT** revendique :

- ☞ Revalorisation des différentes primes de 2,5% (paniers de jour, paniers de nuit etc...)
- ☞ Calcul de la prime d'ancienneté et de l'avantage pécuniaire de nuit sur le salaire réel
- ☞ Majoration de nuit portée à 20%.
- ☞ Ancienneté portée à 18 ans.

Sans surprise les représentants des patrons nous indiquent que nous n'étions pas là pour refaire les NAO, elles ont lieu une fois par an en début d'année.

La seule raison pour laquelle nous sommes ici à discuter des salaires, c'est que les 3 premiers coefficients de la grille sont inférieurs au SMIC suite à la dernière augmentation du 1^{er} juin. La loi les contraints à convoquer les syndicats dans les 45 jours lorsqu'une situation de ce type arrivent.

La seule proposition (non négociable) de l'UNIDIS a été d'aligner les 3 premiers coefficients sur le SMIC sans distinction de montant entre le coeff 125, le coeff 130 et le 135 à savoir 1868€ brut mensuel. Cette augmentation conduit à augmenter le premier niveau de 1,36%, le second de 0,97%, le troisième de 0,65% etrien pour les autres coefficients, rien sur les primes non plus (cf: tableau Excel en PJ).

Nous n'avons pas eu besoin vous consulter pour que la délégation FILPAC CGT refuse ces propositions, qu'ils appliqueront unilatéralement contraint par la loi.

Prochaine réunion paritaire le 9 octobre avec pour ordre du jour la négociation d'un accord sénior et un accord de reconversion professionnelle (ex pro A)

NAO de branche du 9 juillet 2026							PROPOSITION UNIDIS en €	PROPOSITION UNIDIS en %
Niveau	Echelon	Coefficient	Salaire de base	Pourcentage	Montant en €	Nouveau salaire de base	Colonne3	Colonne4
Niveau 1	Echelon 1	125	1 843,00 €	0,00%	- €	1 843,00 €	1 868,00	1,36%
Niveau 1	Echelon 2	130	1 850,00 €	0,00%	- €	1 850,00 €	1 868,00	0,97%
Niveau 1	Echelon 3	135	1 856,00 €	0,00%	- €	1 856,00 €	1 868,00	0,65%
Niveau 2	Echelon 1	140	1 873,00 €	0,00%	- €	1 873,00 €	1 873,00	0,00%
Niveau 2	Echelon 2	150	1 895,00 €	0,00%	- €	1 895,00 €	1 895,00	0,00%
Niveau 2	Echelon 3	160	1 923,00 €	0,00%	- €	1 923,00 €	1 923,00	0,00%
Niveau 3	Echelon 1	170	1 948,00 €	0,00%	- €	1 948,00 €	1 948,00	0,00%
Niveau 3	Echelon 2	185	1 985,00 €	0,00%	- €	1 985,00 €	1 985,00	0,00%
Niveau 3	Echelon 3	195	2 021,00 €	0,00%	- €	2 021,00 €	2 021,00	0,00%
Niveau 4	Echelon 1	215	2 172,00 €	0,00%	- €	2 172,00 €	2 172,00	0,00%
Niveau 4	Echelon 2	235	2 332,00 €	0,00%	- €	2 332,00 €	2 332,00	0,00%
Niveau 4	Echelon 3	260	2 510,00 €	0,00%	- €	2 510,00 €	2 510,00	0,00%
Niveau 5	Echelon 1	285	2 713,00 €	0,00%	- €	2 713,00 €	2 713,00	0,00%
Niveau 5	Echelon 2	315	2 967,00 €	0,00%	- €	2 967,00 €	2 967,00	0,00%
Niveau 5	Echelon 3	350	3 258,00 €	0,00%	- €	3 258,00 €	3 258,00	0,00%
A			2 931,00 €	0,00%	- €	2 931,00 €	2 931,00 €	0,00%
B			3 391,00 €	0,00%	- €	3 391,00 €	3 391,00 €	0,00%
C			4 420,00 €	0,00%	- €	4 420,00 €	4 420,00 €	0,00%

Le collectif FILPAC-CGT